



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_49

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D’AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2° ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : assurer un renforcement dans les accueils de loisirs en pleine saison ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer 5 postes de saisonnier à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier d'activité lors de vacances scolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

PRECISE que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice de rémunérations 366 et 377 en fonction des qualifications des candidats.

AUTORISE Monsieur le Maire à imputer ces dépenses sur le chapitre 012 « Charges de personnel » du budget communal.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "Igor Trickovski". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "M. DE VILLEJUST" at the top and "ESSONNE" at the bottom, separated by two small stars.